



MUNICIPALITÉ  
LA MACAZA

# COMMUNIQUÉ

## PLUIES DILUVIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – SUIVI DE LA SITUATION

**La Macaza, le 12 août 2024 à 12h15** – La Municipalité est toujours en état d'urgence. Toutes les forces sont concentrées au Lac Chaud Est puisqu'il y a toujours une dizaine de propriétés enclavées dans ce secteur.

**État des chemins** : Tous les chemins sont praticables sauf le chemin du Lac-Chaud Est qui est bloqué au 520. La Municipalité estime qu'une voie temporaire sera accessible vers 16h30 aujourd'hui, soit le 12 août 2024.

Pour le Lac-Chaud Ouest, le chemin est praticable, mais la route est toujours bloquée environ 100 pieds avant l'intersection chemin Lac-Chaud et chemin Entrelacs. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Municipalité de L'Ascension pour régler cette situation.

**Circulation** : Nous demandons à la population de réduire ses déplacements, nautiques ou terrestres, à l'essentiel seulement afin de ne pas nuire au déroulement des travaux et à la sécurité.

**Rencontre d'information** : La Municipalité informe ses citoyens qu'il est possible que la séance ordinaire de ce soir soit ajournée. Toutefois, **le conseil municipal ainsi que la direction générale seront présents, ce soir, à 18h30, à l'hôtel de ville, pour partager de l'information concernant les mesures d'urgence et pour répondre à vos questions.**

**Inondation et mouvement de sol** : Si vous constatez des dommages causés à votre propriété ou à votre terrain et que ceux-ci sont causés par une inondation ou suite à une inondation ou par un mouvement du sol, vous devez contacter vos assurances. Ensuite, pour le moment, **en cas de mouvement de sol, donc que les dommages ne sont pas causés par l'eau, veuillez appeler à la Municipalité au 819 275-2077, poste 21 afin de fournir vos informations pour qu'un inspecteur puisse procéder à une inspection.**

D'autres informations, notamment concernant les programmes d'aides gouvernementaux, suivront lorsque la Municipalité sera dans la phase de rétablissement.

**Désinformation** : Nous tenons à rappeler que certaines mauvaises informations sont diffusées, mais que la Municipalité demeure la seule source fiable d'information. Veuillez vous référer à notre page Facebook ainsi qu'à notre site Internet ou communiquer avec nous pour prendre connaissance des bonnes informations. D'ailleurs, le ministère de la Sécurité publique a récemment félicité la Municipalité pour tout le travail réalisé lors des événements. Nous continuons de gérer la situation le plus efficacement possible et remercions la population de nous aider dans nos démarches.

Si vous avez besoin de communiquer avec la Municipalité, vous pouvez composer le 819 275-2077, poste 21 et laisser un message indiquant votre nom et vos coordonnées si la ligne est occupée. La réceptionniste communiquera avec vous dès que possible.

La Municipalité de La Macaza tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension.

Les communiqués seront diffusés sur le Facebook de la Municipalité, nous vous invitons à le consulter régulièrement. Dès que possible, les communiqués seront également diffusés sur le site Internet de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/>.

En cas d'urgence, composer le 911.

- 30 -

SOURCE : Katia Morin  
Coordonnatrice des mesures d'urgence  
Directrice générale par intérim  
Site Internet de la Municipalité : <https://www.munilamacaza.ca/>  
Téléphone : 819-275-2077 poste 21